

# AUGMENTER LES SALAIRES MAINTENANT !

## 10 novembre : la réponse c'est la grève !

### Comment faire grève ?

Le droit de grève est un droit fondamental reconnu à tout.tes les salarié.es (cadres, ouvrier.es, employé.es, précaires, apprenti.es, etc.) par la Constitution française.

Dans le secteur privé, la grève peut être déclenchée à n'importe quel moment.

Dans le secteur public, la grève doit avoir fait l'objet d'un préavis (art. L.2512-2 du Code du travail) déposé par une organisation syndicale.

Contrairement à une idée reçue, ni les syndicats ni les salarié.es du secteur privé ne sont tenu.es de déposer un préavis avant de se mettre en grève.

**Pour en savoir plus, flashez le qr-code**



*Lois de finances austéritaires, réforme de l'assurance chômage, recul de l'âge légal du droit au départ à la retraite à 65 ans voire plus, austérité budgétaire adoptée à coups de 49-3 au titre des lois de finances et de financement de la sécurité sociale, et après ???*

**Trop, c'est trop !**

*L'Union Départementale CGT 37 persiste et signe ! De l'argent, il y en a ! D'un côté, la hausse vertigineuse des profits, des dividendes versés aux actionnaires, des fonds publics alloués aux entreprises sans aucune contrepartie...*

*De l'autre, un nombre toujours plus conséquent de salarié.es, de retraité.es, de privé.es d'emploi, de jeunes, qui s'appauvrissent et ne disposent plus des moyens de vivre décemment alors que l'inflation atteint les 6 % et que les prix des produits alimentaires et énergétiques ne cessent de flamber...*

*L'urgence est donc à l'augmentation généralisée des salaires, des retraites et des minima sociaux.*

*La période montre que des victoires sont possibles à l'image, notamment, des revalorisations salariales conquises dans différents secteurs professionnels.*

*L'Union Départementale CGT 37 appelle les actif.ves du privé comme du public, les privé.es d'emplois, et les retraité.es à se mobiliser le 10 novembre prochain.*

***Faisons ensemble du 10 novembre prochain, une nouvelle étape de la mobilisation interprofessionnelle, par la grève et dans les manifestations.***

### Tout augmente sauf les salaires !

électricité  
**+8%**  
prévue en février

gaz  
**+15,8%**  
depuis 2019

carburant  
**+16%**  
depuis le début de l'année

alimentation  
**+10%**  
pour le sucre

**+23%**  
pour les pâtes

et entre  
**9 et 15%**  
sur la charcuterie, les fruits, et légumes, les produits laitiers et même le pain

Selon une étude de l'association Action Tank « Entreprise et Pauvreté », basée sur les données de l'Insee, un ménage modeste aux dépenses moyennes subit a minima un surcoût annuel de 1 500 €.

**Le jeudi 10 novembre, ensemble, en grève pour nos salaires et nos droits.  
Rassemblement et manifestation à 10h00  
Place Jean Jaurès à Tours.**

# Augmenter les salaires maintenant ! Tous ensemble, nous avons le pouvoir d'agir et de gagner !

## Les 10 mesures d'urgence de la CGT

### 02 L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes

pour éradiquer durablement cette discrimination. Nous demandons des sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation. Selon l'Insee, l'écart de salaire demeure de 28,7% ;

### Ce que porte la CGT

NON DIPLOMÉ	2000 euros Smic
CAP/BEP	2400 euros 1,2 Smic
BAC	2800 euros 1,4 Smic
BAC +2	3200 euros 1,6 Smic
BAC +3	3600 euros 1,8 Smic
BAC +5	4000 euros 2 Smic
BAC +8	4600 euros 2,3 Smic

\*Salaires bruts à l'embauche

**01 Un Smic à 2000 bruts** (15€ de l'heure) pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles. Une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le Smic est réévalué (revendication CGT d'une échelle mobile des salaires). L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel. L'ouverture ou la réouverture immédiate des négociations salariales dans les branches, les entreprises et administrations pour l'augmentation générale des salaires ;

**10 L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales** ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises.

**09 La baisse des prix des carburants**, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier ;

**03 La reconnaissance des diplômes dès l'embauche**, le paiement de la qualification à la même hauteur, quel que soit le secteur dans lequel on travaille ;

**08 La baisse de la TVA à 5,5%** sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie ;

**04 Un revenu de remplacement pour tous les privés d'emploi** au minimum au niveau du Smic. Actuellement, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé ;

**07 L'encadrement à la baisse des loyers** et le plafonnement de la quittance (loyer + charges) à 20% du revenu des ménages ;

**05 L'augmentation des pensions** des retraités avec un niveau minimum égal à 2000€ brut ;

**06 Une allocation d'autonomie** pour les étudiants et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprentis ;

 3 chiffres clés pour la justice sociale :



15 €/heure  
2000€ par mois minimum



32 heures  
de travail par semaine



60 ans  
âge de départ à la retraite



Syndiquez-vous sur [www.ud37.cgt.fr](http://www.ud37.cgt.fr)

Pour  
+  
de progrès  
social

Syndiquez-vous à cgt

